

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2019**

**AVIS** est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, que le ***Rôle général de perception de la Ville de Blainville, pour l'année 2019***, a été déposé à mon bureau, où il peut être consulté durant les heures régulières de bureau de l'hôtel de ville et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

Donné à Blainville,  
ce 23 janvier 2019.

**LORRAINE BARRY**  
Directrice générale adjointe  
Administration et trésorière